

OBJET :

L'an deux mille dix-sept, le 21 décembre à 18 heures 30,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

**DEMANDE SUBV. MISE EN
ACCESSIBILITE DE LA SALLE
NOTRE DAME A ST PIERRE
D'ENTREMONT (73)**

Date de la convocation : 14 décembre 2017 et 19 décembre 2017

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 22 Votants : 27</p> <p>Résultat du vote :</p> <p>Pour : 25 Contre : 2 Abstention : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Christel COLLOMB, Denis SEJOURNE (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Philippe QUINTIN (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) Gérard DAL'LIN (Saint Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint Jean de Couz) ; Martine MACHON, Patrick FALCON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Jean Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Christiane MOLLARET, Cédric MOREL (Saint-Laurent du Pont) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Dominique CABROL (Saint-Pierre de Chartreuse)</p> <p>Pouvoirs :</p> <p>Pierre BAFFERT à Christel COLLOMB, Jean Louis MONIN à Jean Claude SARTER, Stéphane GUSMEROLI à Dominique CABROL, Nicole VERARD à Gérard DAL'LIN, Nathalie HENNER à Cédric MOREL</p>
--	---

RAPPELANT que cette bâtisse consacrée désormais à une vocation culturelle, se compose à son rez de chaussée de la Salle Notre Dame et sur ses niveaux de la Maison Hermesende.

La Salle Notre Dame a été rénovée en 2008 afin de réaliser une salle de représentation artistique et de cinéma.

CONSIDERANT que cette démarche d'aménagement global, la bâtisse doit être désormais mise en accessibilité. Les travaux consistent à réaménager les espaces extérieurs pour l'accessibilité PMR, créer un auvent, créer un ascenseur pour desservir les sanitaires accessibles et réaménager l'intérieur pour le passage des marches d'accès à la salle. Ces travaux d'accessibilité font partie du schéma d'accessibilité de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse validé par la Préfecture.

CONSIDERANT le plan de financement ci-dessous :



DEPENSES	
	Montant EUR HT
TRAVAUX (EUR)	112 050,00
LIBERATION DES SOLS	11 550,00
ESPACES EXTERIEURS	49 000,00
MACONNERIE	10 000,00
CHARPENTE ET MENUISERIES EXTERIEURES	12 000,00
SANITAIRES	5 000,00
FACADES	3 500,00
ASCENSEUR	21 000,00
HONORAIRES (EUR)	22 410,00

HONORAIRES ARCHITECTE	14 566,50
HONORAIRES B.E.	7 843,50
FRAIS DIVERS (EUR)	3 000,00
COUT TOTAL (EUR)	137 460,00

RECETTES	
DEPARTEMENT DE L'ISERE	41 238,00
DETR	27 492,00
CONTRAT AMBITION REGION	20 619,00
AUTOFINANCEMENT	48 111,00
TOTAL (EUR)	137 460,00

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à la **MAJORITE**.

- **VALIDE** le plan de financement ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président à déposer toutes les demandes de subvention relatives à ce dossier.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 2 janvier 2017,

Le Président

 Denis SEJOURNE